

République française

DEPARTEMENT DE LA MEUSE  
COMMUNE DE FAINS-VEEL

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du trente et un janvier deux mille vingt-cinq**

**Membres en exercice :**  
19

*Le trente et un janvier deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Fains-Véel étant réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil Municipal en Mairie de Fains Véel, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur ABBAS, Maire.*

**Présents :**  
15

**Votants :**  
19

**Présents :** Gérard ABBAS, Michel ROUSSELOT, Alain BUKOVATZ, Patrick VANNESSON, Anne MOLET, Catherine GERMAIN, Martine MIDON, Bernard MARSAT, Alain BERNARD, Catherine ANTOINE, Sylvie ROCHER, Luigi MARTIN, Isabelle TARDOT, Audrey BECKER, Antoine MOLITOR

<b>Date de convocation :</b>
27 janvier 2025

<b>Date d'affichage :</b>
07 février 2025

**Représenté(s) :** Elise GEURING représentée par Alain BUKOVATZ, Pascale PHILIPPOT représentée par Martine MIDON, Jean-Marie DEMANGEON représenté par Michel ROUSSELOT, Thierry SLINKMAN représenté par Alain BERNARD

**Excusé(s) :**

**Absent(s) :**

Un scrutin a eu lieu, Audrey BECKER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 décembre 2024 :

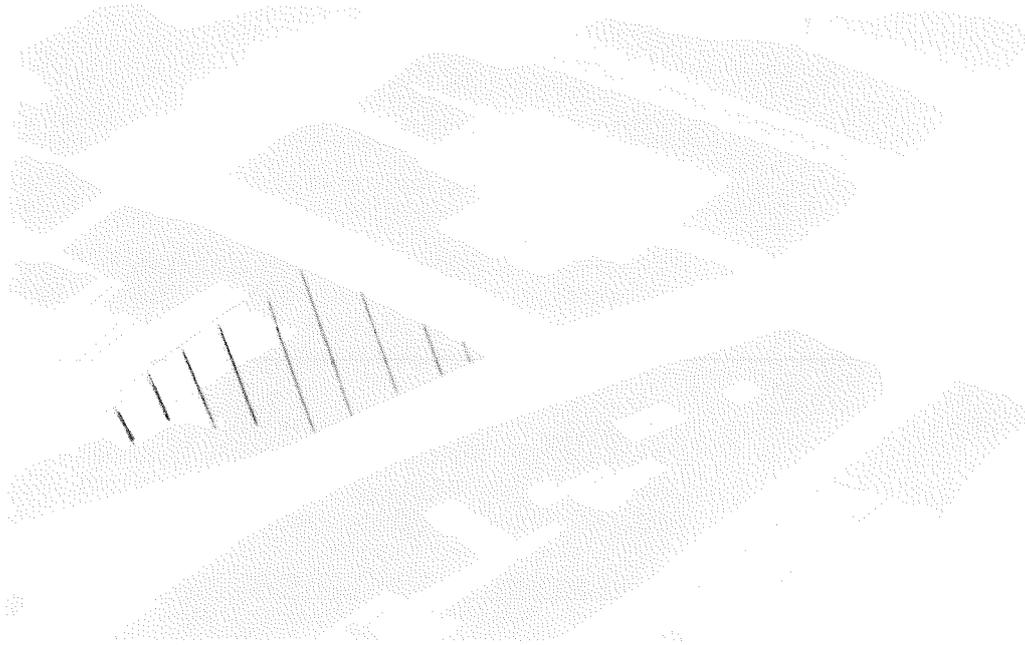
A l'unanimité, les membres présents et représentés du Conseil Municipal ont adopté le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 décembre 2024.

**DE\_2025\_001**

**PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CADASTRE AB 245 SITUE 4 RUE DE VEEL**

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur la situation de l'immeuble cadastré AB 245 situé 4 rue de Véel appartenant à la succession Pascal Nottat / Brigitte Mourot rendue particulièrement complexe compte tenu de la présence d'un enfant mineur nécessitant la nomination d'un curateur de succession vacante par le Tribunal Judiciaire.

Cette situation rend difficile l'acquisition de cet immeuble dont la maîtrise foncière reste un enjeu pour la commune. Cet investissement concerne la réalisation d'un programme de construction de 8 logements porté par l'Office Public d'Habitat (OPH) de la Meuse intégrant la parcelle AB 246, 6 rue de Véel lui appartenant (occupation antérieure par un immeuble détruit en 2022 suite à un incendie) et l'immeuble cadastré AB 244, 1 rue de Cachon en cours d'acquisition amiable par l'OPH.



Cet ensemble immobilier contigu et jointif à l'angle des rues de Véel et Cachon fait l'objet d'une demande de permis de construire déposé par l'OPH. Il permettra d'accueillir un programme de logements sociaux, après démolition et reconstruction, participant au renouvellement urbain de la commune. Ce programme ne pourra néanmoins se réaliser qu'avec la maîtrise foncière de l'immeuble AB 245 lequel en l'occurrence présente des signes de fragilité pouvant entraîner à terme un risque d'effondrement.

Le Conseil Municipal,

- Considérant les échanges difficiles avec la partie de l'enfant mineur ne permettant pas de mettre en place la procédure de succession vacante selon les formalités préalables à la nomination d'un curateur afin d'aboutir à une gestion de ce bien par le service des domaines pour une acquisition amiable de ce dernier,
- Considérant l'enjeu de ce programme de construction de logements générant un impact social et économique positif pour la commune avec l'arrivée de nouveaux habitants et répondant par conséquent à un objectif d'intérêt général,
- Considérant le risque sécuritaire de cet immeuble en état d'abandon, de son manque d'entretien et de sa fragilisation à la suite de l'incendie de l'immeuble mitoyen l'ayant complètement détruit en 2022,
- Vu l'intérêt d'acquérir l'immeuble AB 245 sans lequel l'opération de construction portée par l'OPH ne pourra se réaliser.

Après délibération, à l'unanimité,

- Demande à M. le Préfet, de mettre en place une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour l'acquisition de l'immeuble cadastré AB 245 , situé 4 rue de Véel, d' une contenance cadastrale de 193 m<sup>2</sup> appartenant à la succession Nottat /Mourot, en vue de permettre une opération de construction de 8 logements sociaux portée par l'OPH de la Meuse sur les emprises foncières AB 244 ,245 et 246 situés à l'angle des rues de Véel et Cachon et de constituer le dossier conformément aux dispositions de l'article R 112-4 du Code de l'expropriation,
- Demande parallèlement l'ouverture de l'enquête parcellaire à la cessibilité du bien conformément aux dispositions de l'article R 131-3 du Code de l'expropriation conjointement à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- Donne tous pouvoirs au Maire ou à l'un de ses adjoints ayant compétence pour mener à bien cette affaire.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2025 02 03 - 055-215501867-20241230-DE\_2025\_001-DE

## **DE\_2025\_002**

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 / 2024 SUR LE BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES**

Afin de réaliser les écritures de rattachements dont le principe exige que les dépenses soient comptabilisées au cours de la période comptable au cours de laquelle la dépense a été engagée en dépenses de fonctionnement et considérant le vote de la section de fonctionnement en suréquilibre, il convient de réaliser l'opération budgétaire suivante sur la section de fonctionnement :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Chapitre 011 <i>Article 60612</i>	Charges à caractère général <i>Energie - électricité</i>	+ 530,00 €
Chapitre 011 <i>Article 60613</i>	Charges à caractère général <i>Chauffage urbain</i>	+ 710,00 €

Le Conseil municipal,

- Vu le rapport concernant la décision modificative N° 1 / 2024 au budget annexe de la caisse des écoles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise

- N° 1 / 2024 sur le budget annexe de la caisse des écoles,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision modificative.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2025 02 03 - 055-215501867-20241230-DE\_2025\_002-DE

## **DE\_2025\_003**

### **MEDAILLE DU TRAVAIL COMMUNALE ET DEPART EN RETRAITE**

M. le Maire informe l'assemblée que deux agents municipaux sont bénéficiaires de la médaille d'honneur du Travail au titre de 20 ans de service pour la promotion du 14 juillet.

Il est proposé d'actualiser le dispositif communal actuel en appliquant celui de la ville de Bar-le-Duc et de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud qui consiste en la remise d'un cadeau sous la forme d'un bon d'achat.

Selon les tarifs appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2025 par la Ville de Bar-Le-Duc et de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud, les éléments détaillés ci-dessous sont les suivants :

#### **1. Médailles**

- Argent (20 ans de service) : 110 €
- Vermeil (30 ans de service) : 220 €
- Or (35 ans de service) : 330 €

#### **2. Départ à la retraite**

- **14 € par année de présence à la commune**

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise et approuve les tarifs suivants :
  - Médailles
    - Argent (20 ans de service) : 110 €
    - Vermeil (30 ans de service) : 220 €
    - Or (35 ans de service) : 330 €
  - Départ à la retraite
    - 14 € par année de présence à la commune
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- Accepte de voter les crédits nécessaires à l'attribution des bons d'achat qui apparaîtront au budget général sur article 623 du Chapitre 011.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2025 02 03 - 055-215501867-20241230-DE\_2025\_003-DE

DE\_2025\_004

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les transactions suivantes :

Nature du bien	Propriétaire	Adresse	Références cadastrales	Prix	Acheteur
Bâti sur terrain propre	ABENSOUR Jean-Charles	55 rue de Véel Sur la côte des pressoirs	248 BA 6a53ca  266 BA 1a11ca	210 000,00 €	FAIVRE Sébastien (COMMERCY)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette information.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2025 02 03 - 055-215501867-20241230-DE\_2025\_004-DE

**La secrétaire de séance,**



**Audrey BECKER**

**Le Maire,**



**Gérard ABBAS**

